

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES SEPT-DOULEURS  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
(QUÉBEC)**

**AVIS PUBLIC**

---

**Demande de dérogation mineure  
de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond, 408, chemin de Bout-d'en-Bas,  
concernant la dimension du bâtiment dans le cadre d'un agrandissement**

---

**AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :**

**Qu'**une dérogation mineure au règlement de zonage peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toute les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48 *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*** ;

**Que** Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond, ci-après nommé les requérants, ont déposé le 5 octobre 2016 une demande de dérogation mineure à l'article 6.2 du règlement de zonage (80-2.1) concernant la dimension maximale du côté le plus long du bâtiment principal;

**Que** l'article 6.2 du règlement de zonage (80-2.1) établit la dimension maximale du côté le plus long est le plus petit côté multiplié par 2,25, soit 40,9 pieds considérant le côté le plus court du bâtiment des requérants;

**Que** les requérants désirent que le conseil leur accorde une dérogation mineure leur permettant d'agrandir le bâtiment pour une longueur totale de la façade du côté sud de 51,83 pieds ;

**Que** les requérants affirment qu'ils ne peuvent agrandir ni vers le nord, ni vers le sud en raison du zonage ni vers l'est en raison de contraintes topographiques importantes ;

**Que** les requérants ont acquitté les frais requis à la dite demande ;

**Que** le Conseil municipal étudiera cette demande de dérogation mineure lors d'une session régulière qui se tiendra à la Salle communautaire de l'Île au 6203, chemin de l'Île, le **samedi 5 novembre 2016** à 9 h;

**Que** toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre ses observations et ses objections par écrit au directeur général avant la tenue de la séance du conseil;

---

**DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS, CE DIX-SEPTIÈME JOUR  
D'OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE**

Denis Cusson, directeur général